



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 32
NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué les 14 et 21 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVERS, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS : Néant

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame RULLEAU à Madame DESVERGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur LANGLOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le groupe Demain CESTAS demande des modifications du procès-verbal. Le temps de l'examen de ces demandes, l'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 - DELIBERATION N°4/30

Réf : Secrétariat Général -Elodie Elias-5.3.4

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PROPOSITION DE COMMISSAIRES.

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à cette commission est de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Elle est présidée par le Maire ou un Adjoint délégué. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le rôle de la CCID est consultatif. Elle intervient notamment pour participer à l'évaluation des propriétés bâties, à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal doit donc dresser, dans les deux mois suivant le renouvellement du conseil municipal, une liste de 32 noms remplissant les conditions sus-énoncées parmi lesquels le Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques désignera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Il n'y a plus d'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

En fonction de ces précisions, je vous demande de m'autoriser à proposer :

- Monsieur Didier AUBRY,
- Madame Françoise BAVARD,
- Monsieur Michel BAUCHU,
- Madame Maryse BINET,
- Monsieur Matthias BOVA-SAINT-ANDRE,
- Monsieur Nicolas BUCHOUL,
- Monsieur Henri CELAN,
- Monsieur José CERVERA,
- Monsieur Pierre CHIBRAC,
- Madame Marie-Jo COMMARIEU,
- Monsieur Guy COSTES,
- Monsieur Jean-Luc DESCLAUX,
- Madame Camille DESVERGNES,
- Monsieur Pierre DUCOUT,
- Monsieur Joseph FABRE,
- Madame Charlotte GOURPIL,
- Monsieur Jean-Christophe HARRIBEY,

- Madame Josiane HUIN,

- Madame Sarah LAMBERT-RIFFLART,
- Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS,
- Monsieur Thibault LEBOURG,
- Monsieur Pierre MERCIER,
- Madame Marie-Alice MOREIRA,
- Monsieur Pierre PUJO,
- Madame Anne-Marie REMIGI,
- Madame Myriam REVERS,
- Monsieur Bernard RIVET,
- Monsieur Serge SABOURIN,
- Madame Kaeine SILVESTRE,
- Monsieur Rodolphe TACHON,
- Madame Christelle TRINQUART,
- Madame Nathalie TRUAISCH,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Propose à la Direction Générale des Finances Publiques la liste des commissaires titulaires et suppléants telle qu'indiquée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Jean Pierre LANGLOIS



LE MAIRE

Jérôme STEFFE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **05/05/2026** et de sa publication sur le site internet de la commune le **05/05/2026**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 033-213301229-20260427-DELIB4_30_2026-DE